

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2026

<u>Date de convocation</u> 11/09/2026 <u>Date d'affichage</u> 11/09/2026	Nombre de membres Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 29 Présents : 27 Représentés : 2 Excusés : 0 Absents : 0	Vote Pour : 23 Contre : 2 Abstentions : 4
--	---	---

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, MALRIC Marie-Hélène, LAROCHE Christian, PAYA Ludivine, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, DE CARRIERE Alain, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, ALQUIER Corinne, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, BRAS Dominique, FIAMMA Laurence, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, BEMER Aurore, MALBEC Manuel, ESTEVES Karine, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valériane

Représentés : GARRIGUES Serge par Marie-Hélène MALRIC, COLOMB Kévin par BEMER Aurore

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SARC XV

Délibération n°2026-09-1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association SARC XV en date du 18 juin 2026, exposant les difficultés financières résultant des déplacements supplémentaires engagés dans le cadre de sa participation aux phases finales du championnat ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances le 09/09/2026 ;

Considérant que les excellents résultats sportifs obtenus par l'équipe première du SARC XV lui ont permis d'accéder aux différentes phases finales de la compétition, contribuant ainsi au rayonnement de la commune de Rabastens ;

Considérant que cette qualification a généré des dépenses exceptionnelles de transport, notamment en matière de déplacements en bus, non prévues lors de l'élaboration du budget prévisionnel de l'association ;

Considérant la subvention octroyée par délibération en date du 05 juin d'un montant de 4 000 € ;

Considérant que l'association évalue le surcoût engendré par ces déplacements à environ 3 000 € ;

Considérant l'intérêt communal que représente le soutien aux associations locales participant au dynamisme sportif et à la promotion de l'image de la commune ;

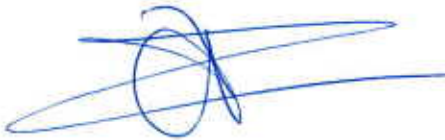
Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'attribuer au SARC XV une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € afin de contribuer au financement des frais de déplacement liés à sa participation aux phases finales du championnat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **23 voix POUR, 2 CONTRE (VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo) et 4 ABSTENTIONS (ESTEVEES Karine, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valérieane)** décide :

- D'attribuer au SARC XV une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € afin de contribuer au financement des frais de déplacement liés à sa participation aux phases finales du championnat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER



Fait en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nicolas GERAUD

